

# la Lettre du Maroc

BULLETIN DU PARTI DE L'AVANT-GARDE DEMOCRATIQUE SOCIALISTE (P.A.D.S)

63, rue du colonel Fabien - 94110 ARCUEIL - FRANCE

## 5 ANNEES DE PRISON FERME POUR "DELIT DE DROITS DE L'HOMME"

Le 10 Décembre 1992, les étudiants de la faculté des sciences de Marrakech, célébraient, dans le cadre de l'Union Nationale des Etudiants du Maroc, le 44e anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'homme.

Cet anniversaire coïncidait avec ceux de l'Intifada palestinienne, des assassinats de Saïda Menbehi, et Omar Bendjelloun, et de la grève générale du 14 Décembre 1990.

Le même jour, une voiture banalisée de la police, portant le N°55-6954, enlevait l'étudiant Mustapha DADAOU, militant de l'UNEM. Une grande manifestation estudiantine s'organisa spontanément pour protester contre l'enlèvement. Le lendemain, M.Dadaou fut présenté devant le tribunal sous l'inculpation "d'atteinte à l'ordre public", couramment utilisée pour réprimer les démocrates.

Alors qu'il présentait devant le tribunal des traces visibles de torture, il dénonça le caractère arbitraire de son procès. Le tribunal considéra sa déclaration comme une "humiliation à la cour", passible d'une peine de 5 années de prison ferme!...

Plusieurs avocats dont ceux mandatés par les organisations de droits, ont organisé la défense de M.Dadaou pour apporter la preuve, tant sur la forme que sur le fond, de l'irrecevabilité de l'inculpation. Mais Le tribunal confirma la peine requise assortie d'une amende de 1000 DH, provoquant ainsi un profond mécontentement chez les étudiants et les citoyens.

## LE P.A.D.S. CONDAMNE LA NOUVELLE AGRESSION CONTRE L'IRAK

Dans un communiqué publié le 14 Janvier 1993, la Commission Administrative Nationale du P.A.D.S. exprime son inquiétude extrême devant l'agression menée la veille contre l'Irak. Après avoir déploré les innocentes victimes tombées sous les bombardements, ainsi que les dégâts causés aux installations civiles, la C.A.N.:

- "Condamne cette agression et considère que les menaces actuelles pouvant mener à de nouvelles agressions ne reposent sur aucune légitimité internationale, morale, ou humaine. Elles s'inscrivent dans le cadre du plan impérialiste visant à déchirer l'unité de l'Irak, à l'affaiblir sur les plans économique, politique et militaire. A travers lui, c'est l'ensemble de la Nation Arabe qui est visé, afin de perpétuer l'exploitation de ses richesses et l'occupation sioniste de ses territoires.

- Dénonce les décisions illégales de l'ONU qui servent de couverture à la logique de violence et d'agression des forces impérialistes sous la houlette des Etats-Unis. Elle déplore les positions des régimes arabes, qui collaborent de façon directe à l'agression, ou la cautionnent par les "regrets" et le silence complice.

- Lance un appel urgent à toutes les organisations politiques, syndicales, culturelles et de droits, pour élaborer des moyens d'action commune, exprimer de façon unitaire la réprobation populaire, et soutenir politiquement, matériellement et moralement le peuple irakien frère.

- Demande à la Ligue Arabe et à l'Etat marocain de soutenir l'Irak sur les plans politique et diplomatique afin de préserver son unité et sa souveraineté nationale.

## LE PARLEMENT EUROPEEN EXIGE LA LIBERATION DE TOUS LES DETENUS POLITIQUES ET SYNDICAUX ET LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME AU MAROC

*Le Parlement Européen a adopté le 20 Janvier 1993, une résolution déposée en commun par les groupes socialiste, des verts, des Coalitions des gauches, et Arc-en-Ciel, concernant les violations des droits de l'homme aux Maroc. Evoquant les dernières condamnations pour délit d'opinion et la situation des libertés fondamentales, le P.E. a exigé du gouvernement marocain le respect des Conventions internationales dont il est signataire. Voici le texte intégrale de la résolution:*

### **Le Parlement Européen,**

**A.** préoccupé par la répression dont sont victimes au Maroc les démocrates, notamment les syndicalistes, alors même que le gouvernement marocain déclare vouloir s'engager dans un processus de démocratisation et se porte candidat à la vice-présidence de la Conférence Mondiale sur les Droits de l'Homme, organisée par les Nations-Unis à Vienne en Juin 1993,

**B.** rappelant que Noubir Amaoui, secrétaire général de la Confédération Démocratique du Travail et membre du bureau politique de l'USFP, arrêté et condamné le 17 Avril 1992 à deux ans de prison à la suite d'une déclaration au journal "El País", n'a toujours pas été libéré.

**C.** rappelant le non respect des droits de la défense de Noubir Amaoui au cours du procès ainsi que les atteintes à la liberté de la presse qui ont suivi le procès.

**D.** apprenant que Noubir Amaoui sera jugé en appel le 21 janvier 1993 devant la cour d'appel de Rabat.

**E.** considérant l'arrestation et la condamnation le 18 mai 1992 à cinq ans de prison de Driss Ghnimi, secrétaire régional de l'Union Générale des Travailleurs Marocains, en fait pour avoir soutenu une grève de travailleurs agricoles.

**F.** considérant l'arrestation le 20 novembre 1992 de Ahmed Belaïchi, un des responsables de l'Association Marocaine des Droits de l'Homme à Al-Hoceïma et sa condamnation à trois ans de prison ferme.

**G.** préoccupé par la persistance des violations des droits de l'homme au Maroc comme l'ont montrée les rapports récents de la Fédéra-

tion Internationale des Droits de l'homme et d'Amnesty International.-

1. condamne l'arrestation et l'emprisonnement de Noubir Amaoui, Driss Ghnimi et d'Ahmed Belaïchi et exige leur libération ainsi que celle de tous les détenus d'opinion et de tous ceux qui sont emprisonnés pour leur action politique ou syndicale en garantissant leur sécurité après leur libération.

2. demande au gouvernement marocain de faire la vérité sur le sort des disparus, de mettre un terme à l'emprisonnement politique, aux séquestrations illégales et aux restrictions des libertés fondamentales en respectant les conventions internationales dont il est signataire.

3. demande aux autorités communautaires et aux gouvernements des Etats membres de mettre tout en oeuvre dans le cadre des relations politiques, économiques et commerciales pour obliger le gouvernement marocain à libérer tous ceux qui ont été emprisonnés pour leur action politique ou syndicale et mettre un fin à sa politique de violation des droits de l'homme.

4. charge son président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la communauté, aux gouvernements et parlements des Etats-membres, au secrétaire général des Nations-Unies ainsi qu'au gouvernement marocain.

## QUE VAUT UN DIRHAM CONVERTIBLE EN L'ABSCENCE DE L'ETAT DE DROIT?

Le ministre des finances a tenu une conférence de presse le 21 Janvier dernier pour annoncer de nouvelles mesures de libéralisation de l'économie. Il s'agit en particulier la convertibilité du Dirham (DH), et du libre échange. Commentant ces mesures, le ministre a souligné que le Maroc a non seulement répondu aux conditions et exigences du F.M.I, mais qu'il les a largement dépassées dans le domaine du transfert des capitaux. "Grâce à cette nouvelle orientation, le royaume marocain accède au cercle des pays possédant une monnaie convertible. Ceci permettra à l'économie nationale de s'intégrer davantage dans l'économie mondiale, renforçant ainsi la réputation économique dont bénéficie notre pays dans les milieux financiers mondiaux. Cette ouverture et ce qui en résultera comme déversement de capitaux étrangers permettra d'augmenter le rythme du développement économique, et de répondre ainsi aux besoins de notre pays en matière d'emploi et de développement".

## LA FRONDE DES PATRONS

Pour la première fois, le syndicat des patrons marocains (Confédération Générale Economique Marocaine) vient d'exprimer publiquement son mécontentement et son opposition à certains aspects de la politique économique gouvernementale. Le patron des patrons a déclaré en particulier, qu'il craignait des perturbations sociales importantes au cours de l'année 1993; les entreprises ne pouvant satisfaire les revendications des travailleurs étant donné le poids des nouvelles mesures fiscales et financières. Il avait auparavant estimé que les salaires étaient trop insuffisants, et qu'ils devraient être augmentés, pour élargir un marché beaucoup trop étroit.

Le ministre des finances a raison de souligner ses performances en tant qu'excellent élève du F.M.I. en matière de "redressement", de dépendance et d'aliénation de l'économie marocaine. Mais, il s'avance bien imprudemment en matière d'investissements étrangers. Malgré les facilités fiscales et financières, et la main d'oeuvre bon marché, des entraves essentielles continuent à s'opposer à ces investissements. Comment investir en effet, dans un pays où règnent l'arbitraire, la corruption et le bakchich généralisé. Comment garantir les retours d'investissements en l'absence de l'Etat de droit? Et sachant que les lois promulguées peuvent être à tout moment bafouées dans la pratique, aussi bien pour le citoyen marocain que pour l'étranger? Quelles garanties dans une situation de crise économique et politique profonde, aux lendemains incertains?

Quant à l'emploi et au développement que les nouvelles mesures devraient miraculeusement déclencher, le ministre s'avance bien davantage...En attendant: 40% de la population active est toujours au chômage, dont plus de 100 000 diplômés universitaires, et le revenu du marocain moyen se limite à 565 DH par mois (370 FF environ)...

La C.G.E.M s'oppose également à la déclaration sur la fortune nouvellement instituée, et à l'impôt sur la base de la consommation. Elle regrette que les grands projets, en particulier dans le domaine des travaux publics, soient systématiquement accordés aux entreprises étrangères. Rappelons, par ailleurs que les impôts collectés auprès des entreprises ont augmenté de 22%, dépassant ainsi les prévisions du ministre des finances. Ce dernier a tenté de justifier les nouvelles pressions sur les entreprises, par son souci de mettre fin à la fraude fiscale!... Mais il est de notoriété publique que la fraude et la corruption sont du fait même de l'ensemble de l'administration; et par quel miracle l'augmentation des impôts sur les entreprises mettrait-elle fin à la fraude fiscale?

## LA DETTE S'ALOURDIT...

Les Etats-Unis ont accordé un nouveau crédit au Maroc, d'un montant de vingt millions de dollars. Signé par le ministre des finances et l'ambassadeur des USA à Rabat, ce crédit est destiné à l'achat d'huile végétale et de blé américains.

## PROCES EN APPEL DE N. AMAOUI, SECRETAIRE GENERAL DE LA C.D.T : DEUX ANS DE PRISON FERME POUR "DELIT D'OPINION"

*Le tribunal de première instance de Rabat a confirmé en appel, le 28 Janvier dernier, la peine prononcée à l'encontre du militant Noubir Amaoui: deux ans de prison ferme et 1000 DH d'amende. Rappelons que N.Amaoui a été arrêté et poursuivi suite aux opinions qu'il a exprimées lors de son interview au journal espagnol "El País". Il avait alors dénoncé les détournements de fonds, la corruption, l'enrichissement illicite et autres pratiques illégales largement répandues dans les milieux d'affaires, et dans l'administration y compris au niveau des ministres.*

### LE PROCES DE L'ARBITRAIRE

Entouré de "mesures de sécurité" impressionnantes, ce deuxième procès aura connu les violations devenues habituelles en de telles circonstances: violation du principe d'indépendance de la justice, des droits d'expression, de la presse, de la défense et des droits de l'homme en général.

Tant sur le fond, qu'au niveau de la procédure, plusieurs observateurs mandatés ont pu constater de visu comment sont bafouées les libertés fondamentales sous le règne de l'arbitraire et de la démocratie formelle.

Le militant N.Amaoui confirma devant le tribunal ses déclarations antérieures et les positions qui sont les siennes. Il rappela la conjoncture dans laquelle son arrestation a été commanditée: grèves générales dans plusieurs secteurs ouvriers, et refus de tout dialogue de la part du gouvernement. Le jour même de son arrestation, le Conseil Nationale de la C.D.T. devait se réunir pour décider d'une grève générale nationale.

### CORRUPTION ET LOBBYS..

N. Amaoui déclara en particulier: "La corruption est en même temps cause et effet dans une situation politique non-démocratique; et dans ces conditions je pense que les gens ne désirent pas le pouvoir pour le pouvoir, mais pour créer des intérêts et en préserver d'autres.

(..) Je tiens à souligner le caractère duel du discours du gouvernement: il prétend d'un côté qu'il n'a pas les moyens de satisfaire nos revendications, et de l'autre, il donne les preuves de la bonne santé de l'économie marocaine. (..) A plusieurs reprises, le gouvernement nous

affrontait avec ses réalisations, et nous lui répondions qu'elles ont été effectuées aux dépens de l'évolution historique de notre pays, et du niveau de vie de ses classes déshéritées. Je pense que le dossier présent n'est qu'un élément de divergence parmi d'autres, dans le cadre de notre lutte contre nos adversaires que je qualifie d'anti-démocratiques. Pour nous, il n'y a pas de développement sans démocratie, et pas de démocratie sans changement.

(..) Je considère que j'ai été poursuivi de façon illégale, que ma condamnation est arbitraire, et que mon procès a été entaché de plusieurs violations.

(..) J'affirme que la situation actuelle est caractérisée par la présence d'un lobby qui détient le pouvoir d'une main de fer, et d'un autre chargé de collecter l'argent illicite. Un mariage sacré uni ces deux lobbys; cela est clairement apparu lors des dernières élections.

### LE POUVOIR

(..) J'avais souligné l'année dernière lors d'une interview, et pour lever toute ambiguïté, la nécessité d'une monarchie parlementaire dans laquelle Sa Majesté règne mais ne gouverne pas; le gouvernement étant contrôlé à un autre niveau et soumis à notre censure. Dans son discours du trône de l'année 1991, Sa Majesté avait dit qu'il lui revenait de continuer à orienter la politique du gouvernement.

Les amendements de la constitution ont eu lieu par la suite, mais je confirme que notre revendication était, et sera toujours la lutte dans le cadre d'une monarchie parlementaire dans laquelle le roi est le symbole de l'unité du pays, et le gouvernement

contrôlé par les représentants de la Nation.

(..) Le référendum a eu lieu, mais malheureusement ses résultats ne reflétaient pas la réalité. Qui donc compte contre le pays? Les élections communales et municipales se sont également déroulées de la façon dont elles ont eu lieu... On pourrait dire que Amaoui a une tactique donnée, mais je confirme ici que je lutterai et m'opposerai à toute falsification, compromission ou quota, d'où qu'ils viennent. En tant que citoyen et dans ma situation de poursuivi par la justice, si mon parti entrait au gouvernement, je devrais quitter mon parti, ou alors c'est lui qui devrait quitter le gouvernement".

### SOLIDARITE

Le P.A.D.S, à travers son organe central ATTARIK, a dénoncé avec vigueur l'arrestation et la condamnation du secrétaire général de la C.D.T.

Au delà des convictions idéologiques et des choix de systèmes politiques propres à chacun, nous exprimons notre solidarité sans condition avec N.Amaoui, contre la répression et l'arbitraire.

Nous demandons sa libération immédiate ainsi que celle de tous les détenus politiques dans notre pays. Comme vient de le proclamer le Parlement Européen de façon solennelle, il est temps que les gouvernements et opinions démocratiques prennent leur responsabilité, et exigent du pouvoir marocain le respect des chartes et conventions dont il est signataire. C'est leur devoir de solidarité concrète avec le combat du peuple marocain pour les droits de l'homme et la démocratie.